

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 30 c.
Réclames, — . . . 20
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse;

ABONNEMENT.

Saumur :
En an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8
Poste :
En an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur le poste,
et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

5 Septembre 1882.

Chronique générale.

La guerre égyptienne se complique d'une façon qui n'avait pas été prévue.

Il s'agit du choléra. Cette épidémie décime le Japon, Manille, les Philippines.

Le choléra asiatique est à Bombay et à Aden.

C'est de là que partent les contingents militaires que l'Angleterre fait venir pour renforcer son armée en Egypte.

Il y a à Alexandrie un conseil international de quarantaine qui a décidé de mettre en interdit tous les transports venant d'Aden et de Bombay.

Cette mesure est une mesure indispensable.

Si le choléra arrive à Alexandrie, il peut être apporté à Marseille, à Gibraltar, à Greenwich.

Alors, la France, l'Espagne, l'Angleterre, toute l'Europe est menacée d'infection.

Il ne s'agit plus de politique.

Il s'agit de la santé, du salut des Etats européens.

Que les Anglais n'aient pas prévu ce cas terrible, épouvantable, c'est à peine possible.

Mais qu'ils déclarent, comme le bruit en court, qu'ils ne tiendront pas compte des précautions ordonnées par le conseil sanitaire ;

qu'ils passent outre les prescriptions du droit européen et qu'ils nous exposent, pour les besoins de leur expédition, à une épidémie qui peut faucher le tiers de la population européenne, est-ce tolérable ?

Est-ce que l'Europe se laissera ainsi mettre en danger des mort ?

Que des intérêts moraux et même certains

intérêts matériels aient été lâchement abandonnés, cela se comprend, étant admis l'affaissement de tous les patriotismes et l'état troublé de tous les gouvernements.

Mais, là, il s'agit de défendre plus que ses principes, plus que ses biens : il s'agit de défendre sa peau !

Les puissances sont-elles résignées à se laisser envahir par le choléra, en raison des convenances de l'Angleterre ?

La parole est d'abord à M. le président du conseil des ministres de France.

LE RÉGIME DES CHEMINS DE FER.

Nous lisons dans le *Rappel* :

« Le cabinet actuel va avoir à régler une grave question que les ministères précédents ont laissée en suspens et dont la solution s'imposera nécessairement avant la fin de la présente année ; il s'agit de la question du régime général des chemins de fer. On sait que depuis 1875 la plupart des nouvelles lignes ferrées déclarées d'utilité publique ont été construites par l'Etat.

En attendant que la question du régime général soit résolue, le ministre des travaux publics a été chargé d'assurer l'exploitation provisoire de ces lignes. Afin de ne pas priver les populations dont le territoire est traversé par ces lignes du bénéfice de ces nouvelles voies de communication, le gouvernement en a concédé temporairement l'exploitation aux grandes Compagnies. Mais la Chambre, pour ne pas aliéner son droit et réserver entièrement la solution future, a fixé la durée de cette exploitation à une année, et elle a jusqu'ici prorogé ce délai d'année en année.

Le dernier délai expire le 30 novembre prochain et il faudra nécessairement une nouvelle prorogation ou, ce qui est plus probable, une solution définitive. Il est impossible, en effet, de ne pas adopter l'une ou l'autre de ces alternatives. Les lignes dont il s'agit forment, en effet, un ensemble de 4,500 kilomètres qu'il n'est pas possible de soustraire à la circulation générale et qui, d'autre part, va s'accroissant constamment,

puisque l'Etat ne discontinue pas ses travaux de construction de nouveaux chemins de fer.

Le précédent ministre des travaux publics avait négocié avec les grandes Compagnies en vue d'assurer l'exploitation de ces lignes sous un régime permanent. Les négociations étaient terminées avec la Compagnie d'Orléans et elles avaient abouti à une convention soumise à la Chambre et dont précisément le rapporteur était M. Baihaut, le nouveau sous-secrétaire d'Etat des travaux publics. Au nom de la presque unanimité de la commission des chemins de fer, M. Baihaut a conclu, dans son rapport, au rejet de cette convention. Les négociations avec les autres Compagnies ont donc dû être interrompues puisque, d'après le plan de M. Varroy, elles reposaient toutes sur la même base.

C'est donc un système absolument nouveau que le ministre actuel va avoir à présenter aux Chambres, et cela dans le court délai que nous avons indiqué. »

Le *Siccle* ne se dissimule pas que l'application de la loi sur l'enseignement primaire soulèvera « certaines difficultés pratiques » dans les campagnes.

« Les enfants, dit-il, sont ici des auxiliaires dont les familles pauvres ne peuvent se passer. Peut-on, dans une certaine mesure, concilier les dispositions de la loi avec les habitudes existantes et des intérêts respectables ? Est-il possible de pratiquer l'enseignement obligatoire sans soulever des mécontentements ? Nous savons que cette question préoccupe les meilleurs esprits. Des hommes dont l'autorité est grande en ces matières et qui se sont entretenus de cet objet avec des maires et des instituteurs estiment avoir trouvé une solution qui concilierait tout : il s'agirait de faire seulement quatre leçons par semaine, soit le matin, soit dans l'après-midi, selon les habitudes des pays, pendant les mois où la culture exige très-réellement la présence des enfants.

» Cette idée paraît très-réalisable aux maires et aux instituteurs auxquels on l'a soumise ; elle offrirait cet avantage de n'amener pas d'interruption complète dans les études, au moins pour les choses essentielles. Rien, on le sait, n'est préjudiciable aux enfants comme une interruption momentanée dans la fréquentation de l'école. Cette solution sera-t-elle acceptée ? Elle nous paraît digne, en tous cas, d'être sérieusement examinée. »

Quand la loi, dit l'*Union*, était en discussion, nous en avons signalé tous les vices, et ils sont nombreux. Nos adversaires ont affecté de ne prendre en considération aucune observation sérieuse. Il fallait aboutir.

Mais l'irritation est grande parmi les populations. On les lèse dans leurs intérêts matériels et dans les droits les plus chers de la conscience. Le *Siccle* ne peut pas ignorer que la loi du 28 mars est trois fois odieuse : 1° à cause de son caractère anti-religieux ; 2° à cause de son caractère obligatoire ; 3° à cause des charges nouvelles qu'elle impose aux contribuables.

Personne ne peut admettre comme réalisable et salutaire l'idée de cours intermittents, et l'on se demande en vertu de quelle logique, et au nom de quelle égalité, le fils de l'ouvrier des villes et le fils de l'ouvrier des champs seraient soumis de façons diverses et opposées à la loi.

Nous n'avons relevé l'article du *Siccle* que pour montrer les embarras dans lesquels s'est jetée la République, embarras que ses partisans se voient contraints de dénoncer eux-mêmes.

On assure, dit la *France*, que, sur l'initiative de l'Allemagne, un congrès européen, chargé de régler définitivement la question égyptienne, serait convoqué à bref délai. Le cabinet de Londres aurait accepté, en principe, de prendre part à ce congrès.

On télégraphie de Moulins, 4 septembre :

« Des désordres analogues à ceux de

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

CLÉRICALE !..

PAR M^{me} CLAIRE de CHANDENEUX.

CHAPITRE XXI.

(Suite.)

Geneviève s'élança vers l'appartement de son mari, dont elle ne franchissait plus le seuil, oubliant, dans son inquiétude, toute discrétion, toute étiquette.

Elle s'y jeta effarée, les mains étendues :

— Léon ! Léon !... voici bientôt cinq heures que Jeannine... sais-tu où est Jeannine?... ton père a emmené Jeannine ? dis-moi... dis-moi vite... Comment ?... Tu ne cours pas aussi la chercher ?

Léon, paisiblement étendu sur une causeuse, un livre à la main, la considéra d'un air scandalisé, comme si l'entrée d'une femme ainsi bouleversée lui paraissait choquante.

— Elle est avec son grand-père, dit-il enfin d'un ton froid.

— Je sais... oui... justement...

— Et cela vous épouvante ?... Touchante union de famille !

— Mais, Léon, le repas de midi ne les a pas ramenés ?

— Il me semble qu'il ne vous a pas ramenée vous-même.

— Oh !... moi... j'étais...

— Vous étiez en affaire. Mon père aussi, probablement.

— Enfin, je t'en prie, Léon, cesse de te moquer de mon émotion. Est-ce ma faute si tout me trouble ?... Ai-je tant de joies en ce monde que la présence de mon enfant me soit indispensable ?...

— Oui, je vous sais fondue en sentiments tendres... j'entends en sentiments maternels.

— Je suis ridicule à tes yeux, qu'importe ?... tu vois, je souffre, viens, au moins, avec moi, chercher notre fille.

— C'est absolument inutile.

— Comment, inutile ?

— Je n'ai pas à la chercher.

— Pourquoi ?

— Parce que je suis satisfait de la sentir entre les mains qui s'en occupent.

— Mais ton père est âgé... un accident peut s'être produit... ce retard qui se prolonge outre mesure...

— N'a rien que de naturel.

— Alors, tu sais où est ton père ?

— Parfaitement.

— Et Jeannine ?

— Sans doute.

— Et tu ne me le dis pas !... quand tu assistes à mes angoisses !...

— Vous êtes dans un tel état que vous ne m'entendriez même pas.

— Moi ?... ne pas entendre ?... Je brûle, au contraire, de savoir. Où est-elle ?... Pourquoi ne rentre-t-elle pas ?... Pourquoi M. Bourgeat a-t-il oublié le déjeuner ?...

— Bon. Vous voilà reparlée !... Quand je prétendais que vous ne m'écouteriez pas même !

— Me voici. J'écoute... Ah ! parle donc !

— Mon père est sorti peu après vous, a demandé ma fille à sa bonne et s'est dirigé vers l'embarcadère, où deux bateaux se croisaient.

— Deux bateaux ?...

— L'un allant de Genève à l'extrémité du lac ; l'autre venant de l'extrémité du lac pour gagner Genève.

— Je comprends... Eh bien ?

— Eh bien ! mon père a pris l'un de ces deux bateaux, comme tout voyageur a droit de le faire.

— Avec Jeannine ?

— Avec Jeannine.

— Ah ! que voulait-il faire de cette enfant... sans m'avertir ?

— Je l'étais, moi.

— Sur le lac ?... Ce n'est point l'heure de la promenade ?

— Qui vous dit que ce soit une promenade ?

— Que serait-ce donc, mon Dieu ?

— Un voyage, peut-être.

— Un voyage ?... tu dis un voyage ?

— Je le dis.

— Léon !... Un voyage... Jeannine... à son âge !... sans sa mère ?...

— Mon père suffit.

— Oh !... mais, un voyage, dans quel but ?... c'est horrible, cela ?...

— Dans le but de faire de ma fille ce que j'entends qu'elle soit.

— Voyons, voyons... je rêve !... un voyage... un but... ton père...

— Eh ! vous ne rêvez pas. Mon père emmène ma fille, par l'entier consentement de ma volonté.

Geneviève fit un bond qui la porta, haletante, tout proche de son mari, dont son souffle ardent brûla le pâle visage.

— Vous avez fait ça, vous ? gronda-t-elle.

— Je l'ai fait, parce que Jeannine est ma fille.

— A votre père ?... à votre père ?... vous avez donné ?...

— Pour qu'il l'élève dans ses idées, qui sont les miennes... dans ses larges vues libérales, qui, trop tard, sont devenues les miennes aussi.

— Pour en faire une libre-penseuse !...

— Une libre-penseuse, oui.

Geneviève passa ses mains sur son front, et d'un

Montceau-les-Mines ont eu lieu cette nuit dans la région de Montluçon et de Commen-try. Huit croix ont été abattues. Les coupables sont l'objet de recherches actives. »

MORT DE M. DE MASSAS, RÉDACTEUR DU *Combat*.

Un grand malheur est arrivé avant-hier. Une rencontre a eu lieu entre M. de Massas, rédacteur en chef du *Combat*, et le directeur du *Petit Caporal*, M. Dichard.

M. de Massas a été tué et M. Dichard a reçu trois blessures.

Devant la terrible issue de cette querelle, le silence absolu est un devoir pour nous, dit le *Petit Caporal*.

Conformément au procès-verbal, une rencontre a eu lieu le 3 septembre 1882, dans une propriété, aux environs de Paris, à trois heures de l'après-midi.

M. de Massas a pris l'offensive avec une grande énergie. Un coup fourré a eu lieu.

M. Dichard a été atteint à la tête, sous l'aisselle et à la main par trois coups d'épée, et avant que le témoin chargé de surveiller le combat ait pu intervenir, M. de Massas recevait en pleine poitrine un coup dont le résultat a été funeste.

Malgré les soins qui lui ont été prodigués immédiatement par M. le docteur Court, M. de Massas n'a pu être rappelé à la vie.

Le parquet est saisi de cette affaire, li-sons-nous dans *Paris*.

Les deux témoins de M. Dichard se sont mis à la disposition de la justice; leurs noms et adresses ont été retenus, mais tous deux ont été laissés en liberté.

Au reste, le parquet n'a encore rien dé- cidé au sujet des poursuites.

M. DE LESSEPS.

M. de Lesseps n'a pas cru devoir accep-ter l'invitation de la presse parisienne. Le banquet dont le *Gaulois* avait eu l'initiative n'aura donc pas lieu. Quoi qu'il en soit, la manifestation de sympathie est faite.

M. de Lesseps a expliqué au correspon- dant du *Gaulois*, chargé de lui transmettre l'invitation de la presse, les motifs de son refus :

« Je n'ai jamais voulu et je veux moins que jamais, a-t-il dit, être un personnage politique, même indirectement et par ricochet. Je suis le président d'une compagnie cosmopolite; je veux et je dois rester neutre. Jouer un rôle qui pourrait prêter aux inter- prétations, aux commentaires de telle ou telle puissance et soulever un incident diplo- matique ne saurait me convenir. Aussi, quoi qu'il m'en coûte, je suis forcé de décliner l'invitation, si flatteuse qu'elle soit, au ban- quet de la presse. Voici ce que je vais faire : aussitôt à Paris, je remettrai au conseil de la Compagnie du Canal de Suez mon rap- port circonstancié, et ce rapport, sans plus attendre, sera publié mardi 5 septembre.

« Mais dites bien — je vous charge d'être mon interprète — que je suis pénétré de reconnaissance pour l'initiative que le *Gau- lois* a prise et l'adhésion chaleureuse qu'ont

bien voulu lui donner la plupart des jour- naux. Chargez-vous de tous mes remercie- ments pour la presse et pour son comité. »

Puisque nous parlons de M. de Lesseps, nous croyons bon de faire connaître l'opi- nion de notre compatriote sur les événe- ments d'Égypte, opinion qu'il a communi- quée en conversation à un correspondant de la *France* et que cette feuille a publiée :

M. de Lesseps, dans les conversations que j'ai eues avec lui, se montre toujours très-irrité contre les Anglais qui n'avaient pas besoin, selon lui, du canal de Suez pour leurs opérations militaires.

Il se réserve de faire la lumière sur plu- sieurs points ignorés du public.

« Je me loue, dit-il, des rapports avec les officiers anglais de l'armée de terre.

« Le général Walseley, particulièrement, a été très-correct.

« Quant aux officiers de l'armée de mer, leurs procédés ont été indignes.

« Nous protesterons et nous ferons savoir à toute l'Europe comment, entr'autres, Fitz- roy a agi à Ismailia dans les journées du 20 et du 21 août.

« Cet officier et l'amiral Hoskins sont loin d'avoir eu une attitude de gentlemen.

« Quant à Arabi, celui qu'on qualifie si dédaigneusement de rebelle et de sauvage, sa conduite a été très-digne et d'une grande loyauté.

« Il n'a point coupé le canal d'eau douce, il m'a assuré qu'il respecterait la neutralité du canal tant que les Anglais ograient de même.

« En violant cette neutralité, l'Angleterre a créé un précédent qui lui sera fatal.

« Nous avons, mais en vain, invoqué ce principe. A quoi tout cela aboutira-t-il? A rien. Les Anglais commencent à le reconnai- tre eux-mêmes.

« Ils avaient intérêt à la neutralisation du canal, ils ont violé le droit international en bombardant Alexandrie, un acte véritable- ment indigne d'un pays civilisé.

« Il faudra plus de cinquante ans, dit-il, avant de rebâtir cette ville importante qui gouverne aujourd'hui l'Égypte entière.

« Il ne faut pas croire pour cela que l'in- fluence anglaise soit pour toujours implan- tée chez les Égyptiens qui ont une haine violente contre l'Angleterre et aiment la France.

« Je ne comprends pas qu'un homme de la valeur de M. Gambetta n'ait pas saisi une chose aussi simple.

« Pour ma part, je ne veux et ne voudrai jamais m'occuper de politique, c'est mon principe depuis quarante ans.

« Je n'emploierai les dernières années de ma vie qu'à faire respecter le canal qui appartient à tout le monde : « La raison du plus fort n'est pas toujours la meilleure. »

« On le verra en cette circonstance, les Anglais ont commis une faute grave, qui peut avoir des suites bien funestes pour eux. Ils le savent bien. »

Je suis revenu sur la question du banquet. M. de Lesseps n'en veut pas entendre par- ler. Il reste inflexible dans la résolution que je vous ai télégraphiée.

Nous arriverons demain soir à Paris.

HENRI GAUTIER.

L'ARRIVÉE DE M. DE LESSEPS.

M. Ferdinand de Lesseps est arrivé sa- medi à Paris.

L'éminent ingénieur se trouvait dans le rapide qui est entré en gare de la ligne de Paris-Lyon-Méditerranée à 5 h. 44.

M^{me} de Lesseps, ses enfants et quelques privilégiés l'attendaient sur le quai.

M. de Lesseps est monté aussitôt en voi- ture; il s'est fait conduire directement chez lui, rue Saint-Florentin.

Il ne paraissait nullement fatigué de son voyage.

UN ABUS.

Nous nous sommes élevés, à plusieurs reprises, contre l'interprétation arbitraire donnée à l'article 2 de la loi du 28 mars 1882. Nous ne saurions admettre comme l'exé- cution fidèle et loyale de cette loi que les exer- cices de gymnastique et les exercices militai- res aient lieu le dimanche et le jeudi, deux jours où il était convenu que l'école devait « vaquer » pour permettre aux parents de faire donner à leurs enfants l'instruction re- ligieuse. Cependant, l'illégalité suit son cours et, loin de s'amender, elle devient de plus en plus oppressive.

On nous signale une commune impor- tante du département de l'Aube dans laquelle l'instituteur ne s'est pas contenté de prendre le jeudi et le dimanche pour les exercices de gymnastique; il a fait mieux: il les a pla- cés le jeudi à l'heure même du catéchisme, le dimanche à l'heure des vêpres, en obli- geant les enfants à assister à la leçon sous peine de punition: de sorte que ces enfants sont placés dans une alternative de ne rece- voir aucun enseignement religieux ou de s'exposer aux conséquences que peut avoir leur désobéissance envers l'instituteur.

Mieux vaut sans doute, en pareil cas, la désobéissance au maître impie que la dé- sertion du catéchisme fait par le curé. Mais, nous le demandons, est-ce là l'exécution des promesses qui ont été faites? Est-ce là ce que le législateur a voulu? Le gouverne- ment entend-il donner ce démenti odieux à ses propres engagements?

S'il veut, au contraire, se montrer fidèle à sa parole et à la loi, qu'il le déclare nette- ment; qu'il adresse aux préfets une instruc- tion assez claire pour déconcerter les fanta- sies coupables des instituteurs disciples de M. Paul Bert et ennemis, comme lui, de la liberté et du christianisme. Et que, pour commencer, il retire d'abord l'arrêté minis- tériel par lequel il a décidé lui-même que ces exercices devaient avoir lieu le jeudi et le dimanche.

(Le Français.)

ÉTRANGER

Mulhouse, 4 septembre.

Un train de plaisir pour Fribourg, Col- mar et Munster a déraillé hier soir, vers neuf

heures, à quatre kilomètres de Fribourg. Le train comprenait 24 wagons contenant 4,200 personnes.

Cinq wagons seuls sont restés sur la voie; les autres ont été brisés, broyés et culbutes enfoncés.

On évalue le nombre des victimes à 400 morts ou grièvement blessés et à 200 bles-

Environ douze personnes ont reçu des coups de baïonnette la nuit dernière; une d'entre elles a été blessée très-grièvement.

Les désordres ont recommencé ce soir. Un officier spécial de police a tiré un coup de revolver sur la foule et a blessé un indi- vidu. Attaqué à son tour par les émeutiers l'officier a été mortellement frappé.

REVUE FINANCIÈRE.

La situation de notre marché est excellente, la dernière semaine a été des plus brillantes.

Laissant de côté les soucis de la politique exté- rieure, la Bourse ne s'est absolument préoccupée que de faire de la hausse et de passer dans les con- ditions les meilleures possibles les quelques jours de liquidation de fin de mois.

Le taux des reports a été modéré par suite de l'abondance de l'argent.

Les cours de nos rentes ont progressé largement durant cette dernière huitaine: le 5 0/0, que nous s'est établi à 83.10, a atteint 116.30; le 3 0/0 ancien on le tenait à 82.50; le 3 0/0 amortissable a gagné environ 75 centimes à 83.25.

Quant aux fonds d'État étrangers ils suivent l'im- pulsion donnée au marché tout entier.

Le Turc, qui était à 11.45, s'est élevé samedi 12.10.

L'Italien s'est élevé vivement de 88.50 à 89.20. Seule l'obligation Égyptienne a perdu quel- ques points de 311.25 à 310.

La situation du marché des sociétés de crédit s'améliore de plus en plus, on peut constater sur le marché du comptant une activité très-sensible. Les capitaux sont abondants, mais ils ne veulent venir que sur les bons titres.

Malgré un bilan sans grande signification, l'ac- tion de la Banque de France a repris de 5,375 à 5,390.

L'encaisse or a perdu 4,600,000 fr. et l'encaisse argent 800,000 fr.

Les bénéfices s'élevèrent à 576,037 fr. pour la se- maine écoulée.

La Banque d'Escompte a été plus lourde à 563.75 au lieu de 565.

Le Crédit Foncier est l'objet de nombreuses dé- mandes de la part des capitalistes qui cherchent un placement sûr et rémunérateur.

Cette société ne fait que des opérations de prêts sur hypothèque, qui sont à l'abri de tout risque et qui produisent un revenu parfaitement assuré pen- dant toute la durée du prêt.

Or, on sait que le Crédit Foncier réalise en moyenne chaque année pour une somme de 400 millions de francs. Cette somme de prêts s'ajoutant à celle des prêts déjà consentis antérieurement, il s'ensuit que les bénéfices doivent suivre une mar- che progressive.

Les obligations foncières émises en représenta- tion de ces prêts, donnent un revenu de plus de 4 0/0 net d'impôt, et offrent toutes les garanties suffisantes.

Nous recommandons aussi l'action des Magasins Généraux de France et d'Algérie à 535. C'est une valeur de premier ordre qui produit plus de 10 0/0.

Le Crédit Lyonnais fléchit à 615. La nature des opérations de cette Société, les pertes nombreuses qu'elle subit et qui s'élevèrent à plusieurs millions

air égaré :

— Où la cache-t-il ?
— C'est mon affaire.
— Où ?... où ?...
— Assez loin, assez sûrement, pour que votre influence n'en fasse pas une cléricalle, comme vous.
— Une séquestration ?
— Non pas. Personne ne sera plus heureuse ni plus libre que Jeannine, élevée dans les doctrines de la raison.
— Élevée dans la négation de toute croyance !... dans la haine de tout culte !... dans la desséchante analyse de tout élan surhumain !...
— Excellente éducation moderne, que je déplore de n'avoir pas trouvée chez vous.
— Élevée sans Dieu !...
— On s'en passe. Voyez mon père et moi.
— Élevée sans sa mère !...
— C'est son émancipation que je décrète.
— Malheureux... ne blasphémez pas !
— Et vous, ne divaguez pas !
— Léon, l'épreuve a assez duré. Rendez-moi ma fille.
— Elle est loin, vous pouvez m'en croire !
— Ainsi, c'est vrai cette impudente assertion ?... Votre père a emporté mon enfant comme sa proie ?...
— Sa proie intellectuelle... peut-être. Mais c'est moi qui l'y ai autorisé, et vous pouvez être certaine que rien ne manquera au bien-être de ma fille.

— Ah !... vous outrepassiez vos droits à l'injure et à la torture, à la fin !... Il y a des juges, en Suisse comme en France.
— Et même des juges plus enclins qu'en France à rendre l'indépendance à ceux qui l'ont impru- demment enchaînée.
— Ce n'est pas à ceux-là que j'irai crier votre nouveau crime... mais il y a d'autres juges que ceux qui rompent les mariages... il y a ceux qui protègent les mères !
— Essayez !
— Ceux aussi qui défendent les enfants contre leurs parents aveugles.
— Ceci est plus délicat. Prouvez donc à un tri- bunal, quel qu'il soit, que je n'ai pas le droit de confier ma fille... ma fille, entendez-vous ?... à mon propre père ?
— Ne plus la voir !... balbutia la pauvre mère hors d'elle-même.
— Vous la reverrez... sa bouche vous appellera toujours; mais son cœur sera formé à l'image paternelle. Son éducation dépend de moi, vous dis-je.
Geneviève frissonna sous l'indiscutable logique de cette proposition.
Léon le vit et mit à profit sa victoire.
— Jusqu'à ce que le divorce ait décidé lequel de nous doit conserver Jeannine, sachez, Geneviève, que j'ai pour moi le droit, la loi, l'usage, la raison.

Notre fille est ma fille; je la puis confier à qui bon me semble; à plus forte raison à un vieillard que j'honore, si vous le laissez.
— Ma religion me défend de haïr.
— A un vieillard qui est mon père, qui est ins- truit, qui est écrivain à ses heures et philosophe toujours.
— Païen ! murmura la jeune femme.
— Païen, soit. Il me plaît que ma fille soit païenne.
— Je ne le souffrirai pas.
— Comment vous y prendrez-vous ?
— J'irai crier votre dessein sur les places pu- bliques, s'il le faut.
— Pour vous faire huer comme une folle, ou enfermer comme une énergumène.
— Eh ! qu'importe la prison, les huées, si je soustrais ma fille à vos mains ?
— Vous ne l'y soustrairez pas. Femme ignorante et fanatique !... Sachez bien que j'ai le droit... l'imprescriptible droit... de faire de mon enfant ce que bon me semble en fait d'éducation et de reli- gion. Son éducation sera celle de la femme libre. Son culte ?... son culte, puisqu'il vous en faut un, sera la libre-pensée.
Geneviève, éperdue, tordait ses bras devant l'in- génieur impassible, armé de son droit de père et de sa férocité spéciale d'homme faible que la pas- sion transforme en tyran.

Elle se sentait écrasée par la vérité douloureuse. Cet homme était le maître de l'âme de Jeannine, puisqu'elle ne la lui pouvait arracher.
Et derrière ce jeune père, que la cupidité por- tait à toutes les infamies, se dressait, plus à crain- dre encore mille fois, l'influence maudite, toute puissante, d'un vieillard impie, haineux !
La haine importait peu, dans cette solennelle question de la fille enlevée à la mère; l'impitoyable menaçante et victorieuse était autrement redou- table !
Entre l'âme à jamais perdue de son innocent et pure Jeannine et sa propre perte à elle, qui se sentait atteinte au cœur par tant de coups odieux, pouvait-elle hésiter ?
Le corps agité d'un tremblement convulsif, se soutenant à peine, les mains suppliantes :
— Que faut-il faire ? hélas !... Que faut-il faire pour sauver l'âme de mon enfant ?
Léon n'attendait sans doute que ce cri de la mère chrétienne.
— Faites... faites que Jeannine soit à vous.
— A moi ?
— A vous... et toute à vous.
— Dites ?... cela se peut donc ?
— Que vous me l'enleviez ?... matériellement et moralement ?
— Oui... dites ?... Oh ! dites ? Cela se peut-il ?
— Cela se peut.

donner à réfléchir à ceux qui veulent s'en imprudemment sur un titre sans base solide. Les demandes suivies qui se produisent sur la Centrale de Crédit sont une excellente indication pour l'épargne et les capitalistes. Une part ailleurs on ne saurait trouver un titre bien classé et une Société aussi pleine d'avenir. On est certain d'avoir une plus-value importante de son capital à bref délai, on doit se précipiter sur cette valeur sans hésitation. Suez a occupé la spéculation toute la semaine. Elle a coté 2,670 la semaine dernière, est à 2,650 aujourd'hui. Panama à son tour est très-demandé aux environs de 530. Émission d'obligations, au nombre de 250,000, le 7 septembre; elles sont émises au prix de 500 fr. 50, payables 50 fr. en souscrivant; elles porteront 25 fr. par an et seront remboursables au gré de la préférence est accordé aux actionnaires, les titres qui ne sont pas réservés par préférence aux actions de la Compagnie, sont offerts au même prix aux mêmes conditions que pour les actions ordinaires. Les chemins de fer sont très-soutenus: Lyon, 1,245; Nord, 2,065; Orléans, 1,325.

Chronique locale et de l'Ouest.

Saumur.

Dimanche soir, un ouvrier du chantier chemin de fer, en passant rue Notre-Dame, devant le cabaret de M. Barbier, a été chargé, par la fenêtre du rez-de-chaussée, de deux coups de revolver dans l'appartement occupé à ce moment par de nombreux consommateurs, par M^{me} Barbier et sa fille qui tenait son petit enfant sur ses bras. Les balles ont été se loger dans la muette, sans atteindre personne, fort heureusement; mais plusieurs les ont entendus tomber très-près à leurs oreilles. Il y a eu un moment de panique facile à comprendre. Plusieurs hommes énergiques sont allés se saisir du coupable et ont commencé à le désarmer, mais non sans danger. L'arrivée de la police, cet assassin, surexcité par le vin, est parvenu à s'échapper des mains de ceux qui l'avaient saisi, et depuis ce moment il a été impossible de le découvrir. Il est bien connu, on possède son signalement, aussi la justice ne désespère pas de le trouver.

Hier encore, au coteau Charrier, un autre assassin, en état complet d'ivresse, s'est précipité presque nu en présence de jeunes enfants et de femmes. Celles-ci ont voulu le frapper, mais elles ont dû céder devant cet abruti et se barricader dans leur logement.

Quand empêchera-t-on les cabaretiers de donner du vin à des hommes ivres ?

ÉCOLE D'APPLICATION DE CAVALERIE.

Par décision ministérielle en date du 31 août:

M. de Lestapis, capitaine instructeur du 1^{er} chasseurs, est désigné pour occuper un

emploi de capitaine instructeur d'équitation à l'École d'application de cavalerie.

M. Hébert, capitaine instructeur du 25^e dragons, est désigné pour occuper un emploi de capitaine instructeur militaire à l'École d'application de cavalerie.

M. Sordet, capitaine instructeur du 9^e chasseurs, est désigné pour occuper un emploi de capitaine instructeur militaire à l'École d'application de cavalerie.

M. Charlery de la Masselière, capitaine instructeur du 48^e chasseurs, est désigné pour occuper un emploi de capitaine instructeur d'équitation à l'École d'application de cavalerie.

M. Durand de Villers, capitaine instructeur d'équitation à l'École d'application de cavalerie, est désigné pour occuper un emploi de capitaine instructeur à l'École spéciale militaire.

M. Haché, lieutenant au 6^e dragons, est désigné pour occuper un emploi de lieutenant sous-instructeur d'équitation à l'École d'application de cavalerie.

M. Jochaud du Plessix, lieutenant au 25^e de dragons, est désigné pour occuper un emploi de lieutenant sous-instructeur d'équitation à l'École d'application de cavalerie.

Le Conseil général de Maine-et-Loire a refusé d'approuver les dépenses faites par l'ex-sous-préfet de Saumur, M. Ebeling, pour le mobilier de la Sous-Préfecture.

Le ministre de l'intérieur, de son côté, refuse de faire liquider ces dépenses, qui s'élèvent à 3,500 fr., et qui ont été faites sans son autorisation.

En présence de cette situation, l'ancien sous-préfet de Saumur a été rendu personnellement responsable des frais qu'il a cru devoir faire de son autorité privée.

A Saint-Fiacre, près de Pont-Sainte-Maxence (Oise), on a célébré, ces jours derniers, le mariage de M. Henri de Fontenailles, lieutenant de cuirassiers, avec M^{lle} Marguerite de Morges; ce jeune officier, d'une noble famille de l'Anjou, est fils de M. Gilles de Fontenailles et de M^{lle} de Cossette, qui appartient à l'ancienne noblesse de Picardie. M^{lle} de Roux de Morges, petite-fille de la baronne de Taradel, née de Carondelet, est alliée aux de Vougy, O'Mahony, Pasquier de Francieuv, de la Barre de Nanteuil, aux ducs de Villars-Biancas, etc.

LES DÉCLARATIONS.

L'Etoile d'Angers pose l'interrogation suivante:

Serait-il vrai que des dames du Bureau de bienfaisance se sont présentées dans certaines familles qu'elles secourent en leur disant:

« Il est inutile que vous vous préoccupiez de faire une déclaration à la mairie à propos de la nouvelle loi sur l'enseignement; nous avons fait inscrire vos enfants à l'école laïque; il vous suffira donc d'aller chercher vos récépissés. »

Nous attendons un démenti.

Mais voici qui est plus fort. Sans doute, les laïcs craignent que les enfants ne fréquentent pas en assez grand nombre leurs écoles; on nous affirme, en effet, le fait suivant:

Un enfant de dix-huit mois a été inscrit à l'école laïque comme ayant sept ans; et cela toujours d'office, parce que la famille recevait des remèdes du Bureau de bienfaisance.

Voilà qui confirme les actes de M. Boulanger qui, malgré sa protestation sur la forme du langage qu'il aurait tenu à une femme à propos de la déclaration, n'a pas osé cependant en nier le fond.

D'après les renseignements recueillis, avant la moisson, par la maison Barthélemy Estienne, de Marseille, la récolte des céréales, dans le département de Maine-et-Loire, serait: en blé, bonne; en avoine, très-bonne; en orge, très-bonne; en seigle, bonne.

ANGERS.

Au retour des grandes manœuvres, le 77^e de ligne quittera Angers pour la garnison de Cholet, où il remplacera le 135^e, qui prendra garnison à Angers.

CLAIRE DE CHANDENEUX.

TOURS.

Le 66^e de ligne et le 48^e bataillon de chasseurs à pied ont quitté Tours l'avant-dernière nuit. Ces soldats se dirigent vers Loudun où doivent avoir lieu les grandes manœuvres.

Le 66^e et le 48^e bataillon ont couché cette nuit à Azay-le-Rideau.

POITIERS.

La population de Poitiers a fait vendredi une ovation aux membres du Conseil général à la sortie de la séance dans laquelle a été émis le vœu du maintien des emblèmes religieux et des prières dans les écoles.

Le préfet a télégraphié immédiatement l'incident à M. Fallières.

La Cour d'assises de la Vienne vient de juger une association de malfaiteurs, qui, sous le nom de « Bande à Grolleau », semait l'épouvante, depuis plusieurs années, dans l'arrondissement de Loudun. Ces malfaiteurs sont au nombre de quatorze, cinq femmes et neuf hommes.

Il a été procédé à l'audition des quarante-huit témoins cités à la requête du ministère public et de la défense. Chacune de ces dépositions a été l'occasion de confrontations entre les accusés ayant pris part au méfait dont il venait d'être parlé.

Cette « instruction finale » a été des plus intéressantes, car elle a donné lieu à des scènes qui auraient certainement dégénéré en rixe, si les accusés avaient été en champ clos, en dehors de la surveillance des gendarmes.

Le jury a rendu un verdict de culpabilité contre treize accusés, et négatif en faveur de la fille Bitard.

En conséquence de ce verdict, la Cour a prononcé les peines suivantes: Grolleau (Jean), 10 ans de travaux forcés, 20 ans de surveillance; Quéguiner (Pierre), Arnault (Louis) et Gouin (Louis), 8 années de travaux forcés, 20 ans de surveillance; Bitard (Pierre), maquignon, 7 ans de travaux forcés, 20 ans de surveillance; Champion (Emile) et la femme Grolleau, 5 ans de travaux sans surveillance; Tétéfolle (François), 4 ans d'emprisonnement; les femmes Arnault et Quéguiner, 3 ans d'emprisonnement; la femme Champion et Bouille (Jean-Baptiste), 2 ans d'emprisonnement; Coulon (Armand), 1 an d'emprisonnement.

La fille Félicité Bitard est acquittée.

NIORT.

Le maire, les adjoints et divers membres du conseil municipal de Niort viennent de donner leur démission dans une lettre motivée, déclarant « que la foi républicaine n'est plus dans la cité, et qu'ils se retirent pour ne pas assister à l'écroulement de la politique dont ils avaient été les plus fermes soutiens. »

FONTENAY-LE-COMTE.

La fièvre typhoïde sévit cruellement dans la caserne de Fontenay. Nous lisons à ce sujet dans la Vendée:

« Les troupes ont évacué le quartier d'infanterie, et elles campent en ce moment dans la plaine de Jéricho, pour permettre de désinfecter et de nettoyer la caserne. »

« Nous croyons que cette mesure excellente ne sera pas suffisante, et, comme le Coulé et l'Avenir, nous pensons qu'il eût été plus prudent de retarder l'appel des classes de la réserve. »

« Nous pensons aussi que tant que la municipalité n'aura pas fait canaliser la Vendée et combler le vieux lit de la rivière, Fontenay sera toujours sujet à des épidémies, funestes à la garnison et à la population. »

« Notre municipalité qui, le 14 juillet, dépense de si grosses sommes d'argent pour l'achat de lampions, de chandelles, de feux de joie, etc., etc., devrait cependant en réserver un peu pour des choses plus utiles, tout le monde lui en serait reconnaissant et personne ne songerait à s'en plaindre! »

On lit dans le Progrès de Nantes:

« M^{lle} Blanche Bethmont, fillette de 9 ans, appartenant à une honorable famille de Limoges, se baignait à Neaujean. »

« C'était au moment de la marée. Tout à coup la jeune fille pousse un cri et dispa-

rait. Son oncle, qui était présent et qui est excellent nageur, se précipite à son secours; mais il sent ses mouvements paralysés, et ce n'est qu'à grand-peine qu'il parvient à se dégager et à revenir à la surface de l'eau.

« C'est un de ces horribles monstres connus sous le nom de pieuvres qui avait saisi la pauvre enfant. »

« Plusieurs marins de l'endroit se sont précipités tout de suite vers le lieu de l'accident; mais quand ils sont parvenus à dégager la jeune fille, elle avait cessé de vivre. »

D'une lettre adressée au Phare de la Loire il résulte que l'instituteur laïque de la commune de Couffé a trois élèves; son fils est l'un des trois. Couffé a une population de 2,000 habitants. Ajoutons, dit l'Espérance du Peuple, que l'instituteur laïque de Couffé a un adjoint, — ou plutôt une adjointe, — qui se trouve être sa femme; ce qui fait deux professeurs pour trois élèves — en comptant toujours le fils de l'instituteur. Si ces deux instituteurs reçoivent chacun un traitement d'un millier de francs, on voit qu'à Couffé l'enseignement gratuit coûte aux contribuables environ 700 fr. pour chaque élève laïque.

M. Quierbale, coutelier à Châteaubriant, a été tué, la semaine dernière, par les éclats de sa meule à repasser. La meule en tournant a éclaté, et les morceaux ont atteint Quierbale au visage et à la poitrine. Transporté à l'hospice, le malheureux est mort des suites de ses blessures.

Loterie des Gens de Lettres.

L'émission des billets de la loterie des Gens de lettres approche de sa fin.

On voit, en effet, aux vitrines des marchands de tabac des billets portant les n^{os} 1,700 à 1,800,000. Tout fait prévoir que dans quinze ou vingt jours l'émission sera close. C'est donc la première loterie qui sera tirée. Le tirage aura lieu vers la fin de septembre ou dans les premiers jours d'octobre.

Nous rappelons à nos lecteurs qu'il y a 400,000 fr. de lots en argent à gagner.

4 Gros lot de	400,000 fr.
4 Lot »	50,000
2 »	25,000
6 »	10,000
40 »	5,000
30 »	1,000
400 »	500
100 »	100

Il y a également huit lots supplémentaires offerts par MM. le Président de la République, Victor Hugo, Arsène Houssaye, etc.

Avis aux retardataires qui veulent prendre part à cette bonne œuvre. Ils n'ont qu'à envoyer argent, chèques ou mandats-poste à MM. Ernest Détré et Henri Avenel, 43, rue Grange-Batelière, pour recevoir le nombre de billets qu'ils désirent.

Le prix du billet est de 4 fr.

Caisse d'épargne de Saumur.

Séance du 3 septembre 1882.

Versements de 127 déposants (13 nouveaux), 26,312 fr. 06 c.

Remboursements, 12,751 fr. 02 c.

La Caisse d'épargne reçoit 2,000 fr. par livret, au taux de 3 fr. 75 pour 0/0.

On peut verser chez MM. les Percepteurs de Doué-la-Fontaine, de Martigné-Briand, de Vihiers, de Trémont, de Coron, de Montreuil-Bellay, du Puy-Notre-Dame, de Brézé, de Fontevault, de Varennes-sous-Montsoreau, d'Allonnes et de Saint-Lambert-des-Lévéés.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

REVALESCIERE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et C^{ie}, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Épiciers. (346)

Marché de Saumur du 2 Septembre

Table of market prices for various commodities like flour (Blé), grain (Froment), and oil (Huile), listing prices per unit.

COURS DES VINS.

Table of wine prices categorized by type (Blancs, rouges) and region (Coteaux de Saumur, etc.), listing prices for different quality grades.

Bibliographie.

MICHELET. — Histoire de France et de la Révolution Française. 28 vol. in-8°, accompagnés de 200 gravures hors texte. Prix : 196 fr., payables 10 fr. par mois.

Grand Atlas Départemental de la France, de l'Algérie et des Colonies. 106 cartes coloriées, texte contenant la matière de 10 volumes in-8°. Prix : 125 fr., payables 5 fr. par mois.

Grand Atlas Universel de DUFOUR. 40 cartes double in-folio, coloriées avec soin. 1 volume relié. Prix : 90 fr., payables 5 fr. par mois.

Guerres de la Révolution et du premier Empire. 15 volumes in-8°, contenant 166 cartes et plans gravés sur cuivre, avec un magnifique Atlas relié, contenant 72 planches in-folio, représentant les principales batailles. Prix : 100 fr., payables 5 fr. par mois.

L'Art National, par H. Du Cleuziou. Des origines à la Renaissance du XIII^e siècle. 2 vol. illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix : 80 fr.; relié 100 fr., payables 5 fr. par mois.

Librairie A. PILON (A. LE VASSEUR, successeur), 33, rue de Fleurus, Paris.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE (Août 1882), à 60 centimes par numéro mensuel. — Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Le Magasin pittoresque (rédacteur en chef, M. Edouard Charton) contient, dans son numéro d'août, les articles suivants :

La Maison des Musiciens, à Reims (suite); — l'Algéze de Nubie; — Pieter Vandael; — une Dame de l'an huit; — Mosquée de Sidi-Ben-Hassen; les Vers de terre et les services qu'ils rendent; — la Damasquinerie; — un Dinanehe au village; — le Lieutenant américain Schywaka (suite); — Grenoble; — une Forêt naissante au milieu de Paris; — Balance monétaire automatique; — Caumont; — le Snob; — une Caricature égyptienne avant l'ère chrétienne; — Michel Brézin; — Petit Dictionnaire des arts et métiers (suite); — un Camp préhistorique, près de Menton.

Quinze gravures: — Dessins de Sellier, Freemant, Rocault, H. Girardet, Garnier, Hansen, Clerget, Broux, Bécourt, Vidal, de Bar.

Abonnement d'un an. — Paris, 7 fr.; départements, franco, 8 fr. 50.

Un numéro mensuel. — Paris, 60 c.; départements, 70 c.

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^o, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne point tant aucune indication extérieure.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers

Table of train schedules for Poitiers-Saumur and Montreuil-Angers routes, listing departure and arrival times.

Table of train schedules for Poitiers-Montreuil and Montreuil-Saumur routes, listing departure and arrival times.

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 SEPTEMBRE 1882.

Large table of stock market prices for various commodities, bonds, and securities, organized into columns for 'valeurs au comptant' and 'obligations'.

GARE DE SAUMUR.

CHEMIN DE FER D'ORLÈANS

Table of train schedules for the Chemin de fer d'Orléans, listing departure and arrival times for various routes.

Table of train schedules for the Chemin de fer d'Orléans, listing departure and arrival times for various routes.

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, n^o 27, successeur de M^e LE BLAYE.

JOLIE MAISON BOURGEOISE

Avec Jardin. Située à Saumur, rue du Petit-Mail, n^o 11.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION. Le dimanche 24 septembre 1882, à 1 heure. En l'étude de M^e BRAC, Facilités de paiement.

Mise à prix: 12,000 francs. S'adresser, pour renseignements et pour visiter, à M^e BRAC, notaire, place de la Bilange, 27, dépositaire des titres et des clefs. (301)

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A LOUER MAISON

Rue d'Orléans. S'adresser audit notaire. (310)

A VENDRE

PAR ADJUDICATION. Aux enchères publiques. Par le ministère de M^e MILLON, commissaire priseur à Saumur.

5 à 6 CHEVAUX

Avec Charrettes et Équipages. On pourra traiter avant l'adjudication, à l'amiable, en s'adressant à M. MIGRON, entrepreneur à Champigny.

Une MAISON DE GRAINS de Saumur demande un employé connaissant ce genre de commerce. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE JOLI JARDIN

Avec petite Maison. Situé au Vau-Langlais, commune de Bagnoux.

Le tout entouré de murs avec beaux espaliers, puits, pompes et bassins.

S'adresser à M. MIGNON, café de la Paix. (480)

A LOUER GRAND MAGASIN

Avec porte-cochère. Quai de Limoges, n^o 43, près du Service des Eaux.

S'adresser à la Retraite.

A LOUER L'ANCIENNE MAISON LEHOU

Toute meublée. Située au Chardonnat.

S'adresser aux Dames de la Retraite.

A VENDRE

Un très-bon CHIEN DE CHASSE, ras poil, brun avec collier blanc, âgé de 2 ans.

S'adresser à M. MERCIER, boulanger au Coudray-Macouard.

BELLE OCCASION

A VENDRE UN JOLI BREACK A six places. S'adresser au bureau du journal.

MAISON A LOUER

S'adresser à M^{me} JARDON, rue Saint-Nicolas, 86. (402)

BANQUE CENTRALE DE CRÉDIT

60, Rue d'Orléans, Saumur.

Le 7 Septembre 1882

Souscription sans frais à 250,000 obligations du Canal-Interocéanique de Panama. (497)

ON DEMANDE UN REPRÉSENTANT SÉRIEUX

Belle position est offerte à Homme sérieux, marié, ayant bonnes relations dans le pays.

S'adresser au bureau du journal avec références.

Un JEUNE HOMME, marié, demande un emploi comme comptable, homme de confiance. On prendrait une suite d'affaires.

S'adresser au bureau du journal.

Un ancien Percepteur voudrait s'occuper de gestion et perception de revenus particuliers.

S'adresser au bureau du journal.

HOTEL BUDAN

On demande un apprenti CUISINIER. (484)

ON DEMANDE Des APPRENTIS

S'adresser au bureau du journal.

VICHY

SOURCE LABAUD AÏNÉ. Eau minérale alcaline gazeuse, employée avec succès contre choléra, gravelle, diabète, dyspepsie, gonorrhée. Chez les M^{ds} d'Eaux minérales et Pharmaciens.

MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del D^r Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PEUVENT CERTIFIER que la FARINE MEXICAINE est le seul remède traitement efficace pour guérir la PHTHISIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec

avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaires et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilogramme et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros Chez le Dépositaire général, à Taran. M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste. Dépôt à Saumur chez M. GONDREAU épicier, rue d'Orléans. (448)

JOURNAL D'AFFICHES

5^e ANNÉE DE L'OUEST PARAISSANT LE DIMANCHE. Organe spécial pour la vente des Propriétés. Fonds de commerce et Industriels. Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie. ADMINISTRATION: Rues Bodinière et de la Roë, Angers.

PHARMACIE CHEDEVERGUE

Saumur MIXTURE FERRON Contre le Group.

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1873; Londres, 1862; Paris, 1855, 1867, 1878, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS. Seul dépôt à Saumur, chez M^{rs} V. Lardeux, couteleur-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. M^{rs} V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète. PRIX MODÉRÉS.

Saumur, imprimerie de P. GODET. Certifié par l'imprimeur soussigné.